



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICH I, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICH I
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/191

Réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et Salines: Modification du plan de financement initial.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2011/148 du 14 mars 2011, le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour le réaménagement de trois exutoires pluviaux aux Cannes et aux Salines permettant une mise à niveau des capacités d'évacuation des eaux issues d'épisodes hydrologiques importants dans un souci de réduction et de gestion de ce risque majeur.

Le coût initial de l'opération s'élevait à **7 785 000 € HT** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

FEDER 41% soit 3 181 324 €
PAPI 14% soit 1 123 338 €
CTC 14% soit 1 123 338 €
ANRU 10% soit 800 000 €
VILLE 20% soit 1 557 000 €

La réalisation de l'opération, nécessite l'adaptation du marché de travaux par avenant (*délibération n° 2015/158*) suite à des travaux rendus nécessaires par des contraintes ou aléas divers d'ordre essentiellement géotechniques ou imposés par des contraintes de service ou d'exploitation de réseaux structurants.

Aussi, le coût de l'opération a été modifié pour un montant de **8 881 782 € HT** soit **9 699 248 € TTC** (*délibération n°2015/159*) selon le plan de financement suivant :

	8 881 782 HT	
FEDER	4 058 750	46%
PAPI	1 123 338	13%
CTC	1 123 338	13%
ANRU	800 000	9%
VILLE	1 776 356	20%

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier le plan de financement comme suit :

	8 881 782 HT	
FEDER	4 058 750	46%
PAPI	1 123 338	13%
CTC	1 123 338	13%
ANRU	800 000	9%
VILLE	1 776 356	20%

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015,
Considérant la nécessité pour la Ville de gérer ce risque hydrologique ;
Que les crédits nécessaires seront inscrits :

En Investissement :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, article 2315, Fonction 811

En Recettes :

→ Chapitre 13, Article 1327

→ Chapitre 13, Article 1322

→ Chapitre 13, Article 1321

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le plan de financement suivant :

	8 881 782 HT	
FEDER	4 058 750	46%
PAPI	1 123 338	13%
CTC	1 123 338	13%
ANRU	800 000	9%
VILLE	1 776 356	20%

AUTORISE M. le Maire

A solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150706-2015_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2015

Publication : 07/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

